

Rapport d'Orientations Budgétaires 05 février 2024

Extrait de l'article L.2312-1 du CGCT :

- ✓ « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur (...). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »
- ✓ Le rapport doit inclure diverses informations sur la gestion du personnel et sur l'évolution des dépenses de fonctionnement et du besoin de financement des budgets municipaux.

La loi de programmation des finances publiques 2023-2027, récemment adoptée, reformule une obligation déjà en vigueur depuis 2018 :

« À l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente son objectif concernant l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de sa section de fonctionnement. Ces éléments sont présentés, d'une part, pour les budgets principaux et, d'autre part, pour chacun des budgets annexes..

- **Contexte économique**
- **Analyse exercice 2023 : recettes et dépenses en fonctionnement et investissement, épargne**
- **Compléments sur le personnel**
- **Dette au 01/01/24 et son évolution sur les prochains exercices en fonction des investissements**

Contexte macro-économique

Inflation et incertitude sur l'activité économique mondiale

- Ralentissement généralisé et plus marqué qu'attendu
- Croissance mondiale fortement ralentie et prévue à 2,9% en 2024
- Inflation mondiale de 5,8 attendue pour 2024
- Risques de détérioration élevés sur les perspectives : aux USA la croissance devrait être à 1,3%

Contexte macro-économique

Des incertitudes sur la croissance dans la zone euro

- La croissance des exportations de la zone euro devrait se redresser, étayée par l'amélioration de la demande extérieure avec la diminution de l'incidence des goulets d'étranglement au niveau de l'offre.
- Une inflation s'est installée durablement dans les mois qui ont suivi la crise liée au Covid19 en raison de la reprise économique et des goulets d'étranglement, puis la guerre en Ukraine qui touche le continent européen depuis la fin du mois de février 2022 et enfin des conditions climatiques défavorables ayant un impact sur la production de denrées alimentaires.
- La consommation réelle des ménages devrait se redresser progressivement au fur et à mesure du recul de l'incertitude et de l'amélioration des revenus réels et de la confiance

Situation macro-économique en France

Une économie fortement fragilisée et ralentie malgré les mesures de soutiens budgétaires

✓ **Ralentissement de l'augmentation des prix à la consommation**

✓ **Croissance du PIB réel de 0,9% en 2024**

Perturbation des chaînes d'approvisionnement et flambée des prix de l'énergie

Baisse de la demande mondiale adressée à la France

✓ **Inflation attendue de 2,6% en 2024,**

L'inflation poursuivrait son lent reflux, de 5,8 % en 2023 à 2,6 % en 2024 puis 2,1 % en 2025. La France sortirait ainsi peu à peu de la crise inflationniste, au prix d'un ralentissement de son activité, mais en

Commune évitant de passer par une étape de récession.



Situation macro-économique en France

Une politique budgétaire devenant progressivement moins favorable

Le PLF 2024 a pour principaux objectifs la lutte contre l'inflation, la baisse du déficit public qui s'inscrit dans la trajectoire de retour sous les 3% à horizon 2027, et l'investissement pour la transition écologique.

Le PLF 2024 prévoit également une baisse du ratio de dépense publique en 2024, estimée à 55,3%. Cette baisse s'expliquerait par la sortie progressive des mesures temporaires relatives à la hausse des prix de l'énergie permise notamment par la baisse des prix de l'énergie.

Le ratio de dette rapporté au PIB serait en décline à partir de 2025. Il se stabiliserait, en 2024, à 109,7 %, puis poursuivrait sa décline pour s'établir à 108,1 % du PIB en 2027.

Les collectivités locales seront également associées à cette maîtrise des dépenses, avec un objectif de progression de leurs dépenses de fonctionnement chaque année inférieure de 0,5 % à l'inflation.

La maîtrise des dépenses doit aussi s'accompagner d'un renforcement de la qualité des dépenses, notamment en finançant des investissements indispensables pour assurer les transitions écologique et numérique : le budget vert

Situation macro-économique en France

Ajustements de la DGF

Le montant de la DGF est augmenté de 214 M€ par rapport à 2023 (à périmètre courant).

Les dotations de péréquation (qui vont aux collectivités les plus défavorisées) sont abondées de 220 millions d'euros.

La hausse de 190 millions d'euros de la DGF des communes doit permettre à 60% de communes de la voir augmenter en 2024.

Le tiers de la hausse de la dotation d'intercommunalité en 2024 est financé par 30 M€.

Situation macro-économique en France

Maintien du fonds vert

Il est destiné au financement de projets, son enveloppe est fixée à 2,5 Md€, contre 2 Md€ en 2023.

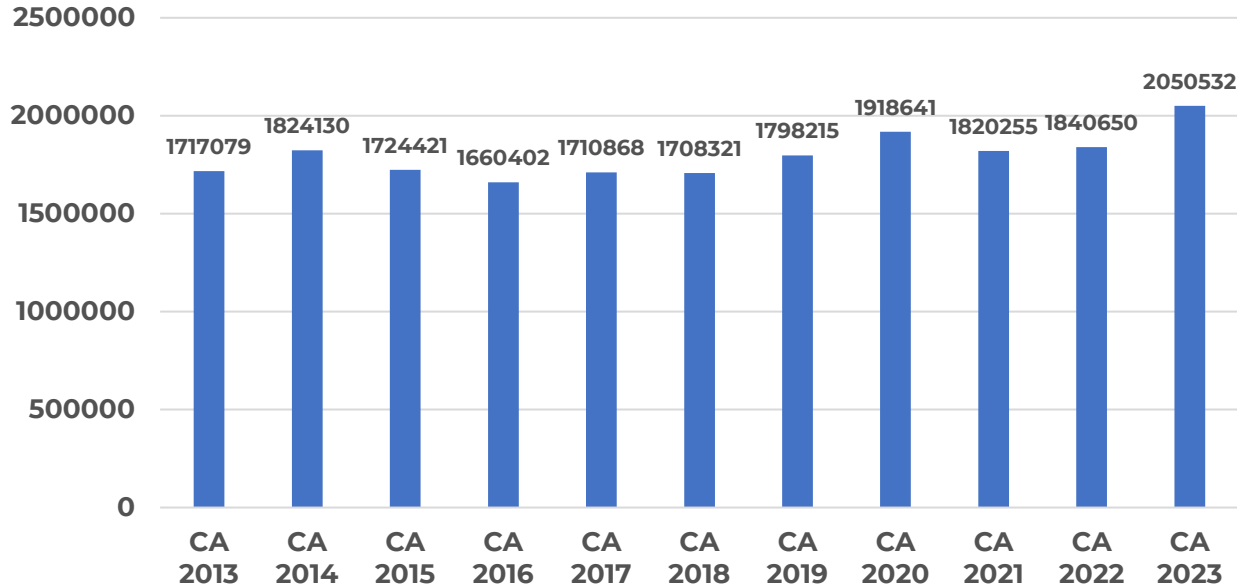
Il continue de financer des projets :

- de performance environnementale (rénovation énergétique des bâtiments, valorisation des déchets, rénovation des éclairages publics),
- d'adaptation au changement climatique (prévention des inondations, des incendies de forêt, etc.),
- d'amélioration du cadre de vie (zones à faibles émissions, recyclage des friches, etc...).

Les 500 M€ supplémentaires sont fléchés sur la rénovation des écoles.

Dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement (hors opération d'ordre)



Hausses : énergies, frais de personnel, denrées alimentaires, etc...

2013	65%
2014	60%
2015	63%
2016	60%
2017	60%
2018	58%
2019	56%
2020	54%
2021	59%
2022	60%
2023	59%

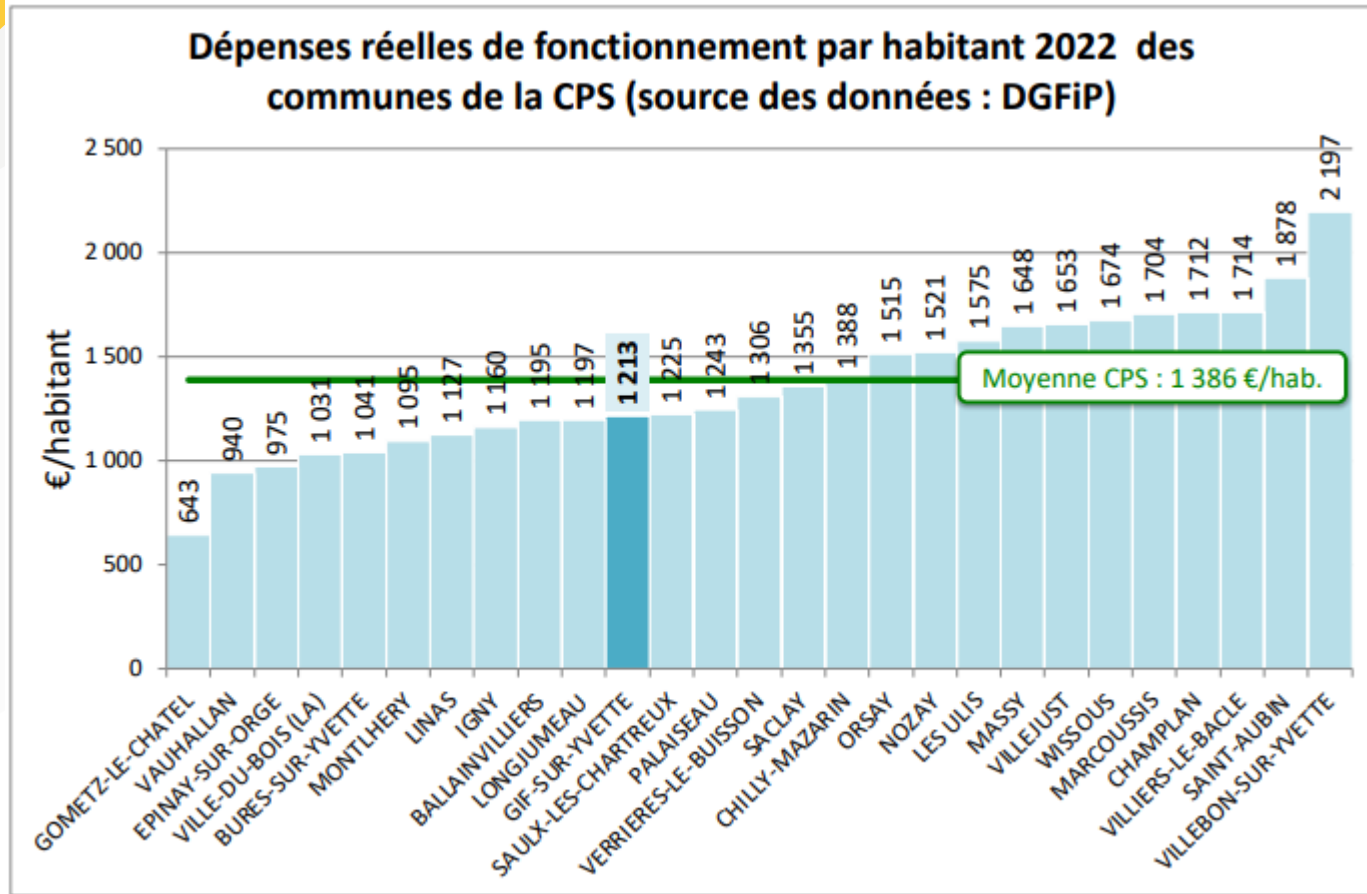
1^{er} poste de dépense = charges de personnel mais dépense maîtrisée

Dépenses de fonctionnement

Evolution de 2020 à 2023

Chapitre		2020	2021	2022	2023	
11	charges à caractère général	576 816 €	546 379 €	514 328 €	658 573 €	+28%
12	frais de personnel	1 047 246 €	1 028 506 €	1 105 419 €	1 211 700 €	+9,8%
14	atténuations de produits	115 673 €	82 137 €	93 196 €	31 017 €	AC / SRU /FPIC
65	autres charges de gestion courante	146 850 €	141 153 €	111 671 €	121 867 €	
66	charges financières	17 783 €	15 715 €	13 671 €	27 315 €	
67	charges exceptionnelles	14 271 €	6 361 €	492 €	60 €	
68	dotations aux provisions			1 869 €	0 €	
Totaux		1 918 639 €	1 820 251 €	1 840 646 €	2 050 532 €	+11,4%

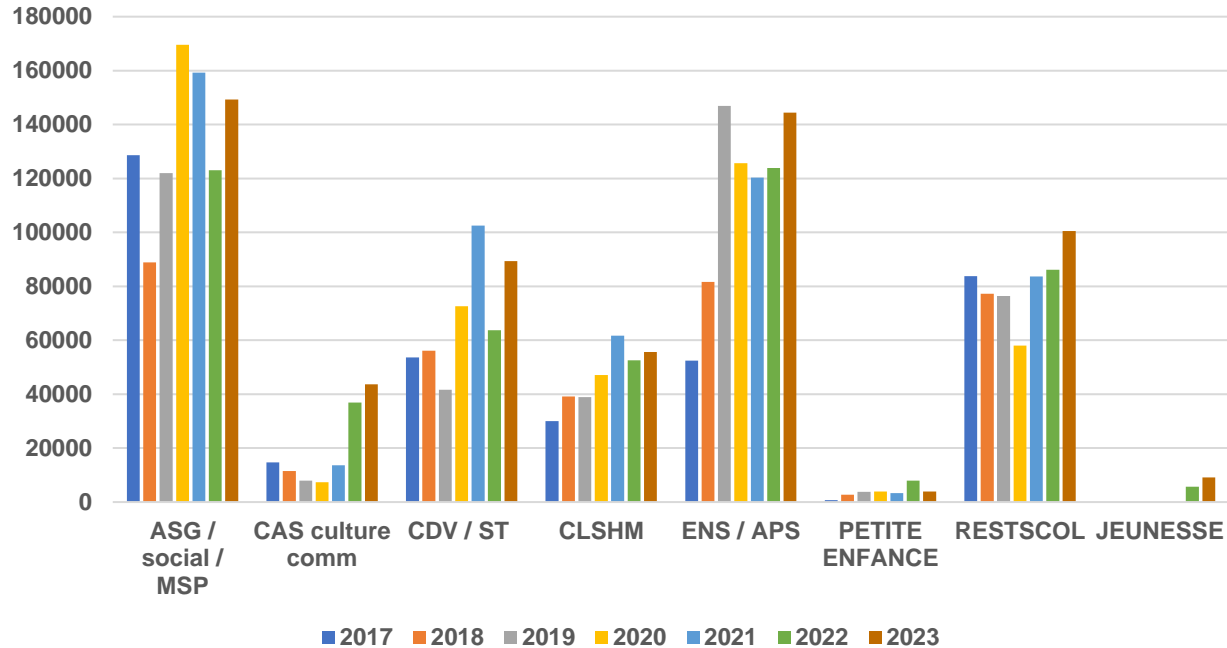
Dépenses réelles de fonctionnement



Dépenses de fonctionnement

Evolution des charges par secteur de 2017 à 2023

Charges à caractère général (011)



ASG : administratif, services généraux, social, anciens, urbanisme (mairie / salle assos)

CAS : culture associations et communication (Barbara / église)
CDV : cadre de vie, ST (cabinet médical / stade)

CLSHM : centre de loisirs sans hébergement (centre de loisirs)

ENS : étude, ATSEM, entretien (écoles)

MSP : maison services publiques

Petite enfance : RPE, crèche

RESTSCOL : restaurant scolaire

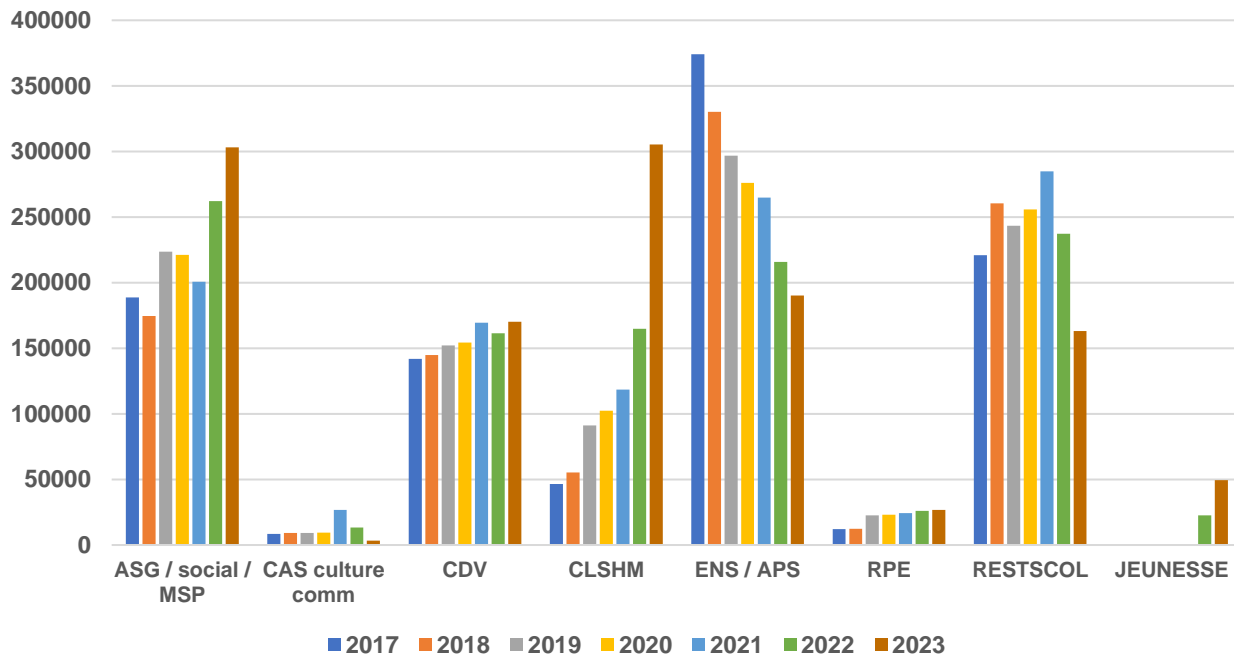
JEUNESSE : service jeunesse

Au global +144 245 € vs 2022 (+28%)

Dépenses de fonctionnement

Evolution des charges par secteur de 2017 à 2023

Frais de personnel (012)



ASG : administratif, services généraux, social

CAS : culture, associations, communication

CDV : cadre de vie, services techniques, stade

CLSHM : centre de loisirs sans hébergement

ENS / APS : étude, ATSEM, entretien

MSP : maison services publiques

RPE : relais petite enfance

RESTSCOL : restaurant scolaire

JEUNESSE : service jeunesse



Au global +108 513 € vs 2022 (+9,8%)

Indice +3,5% et +1,5% (+5%), SMIC +1,8% et +2,2% (+4%)

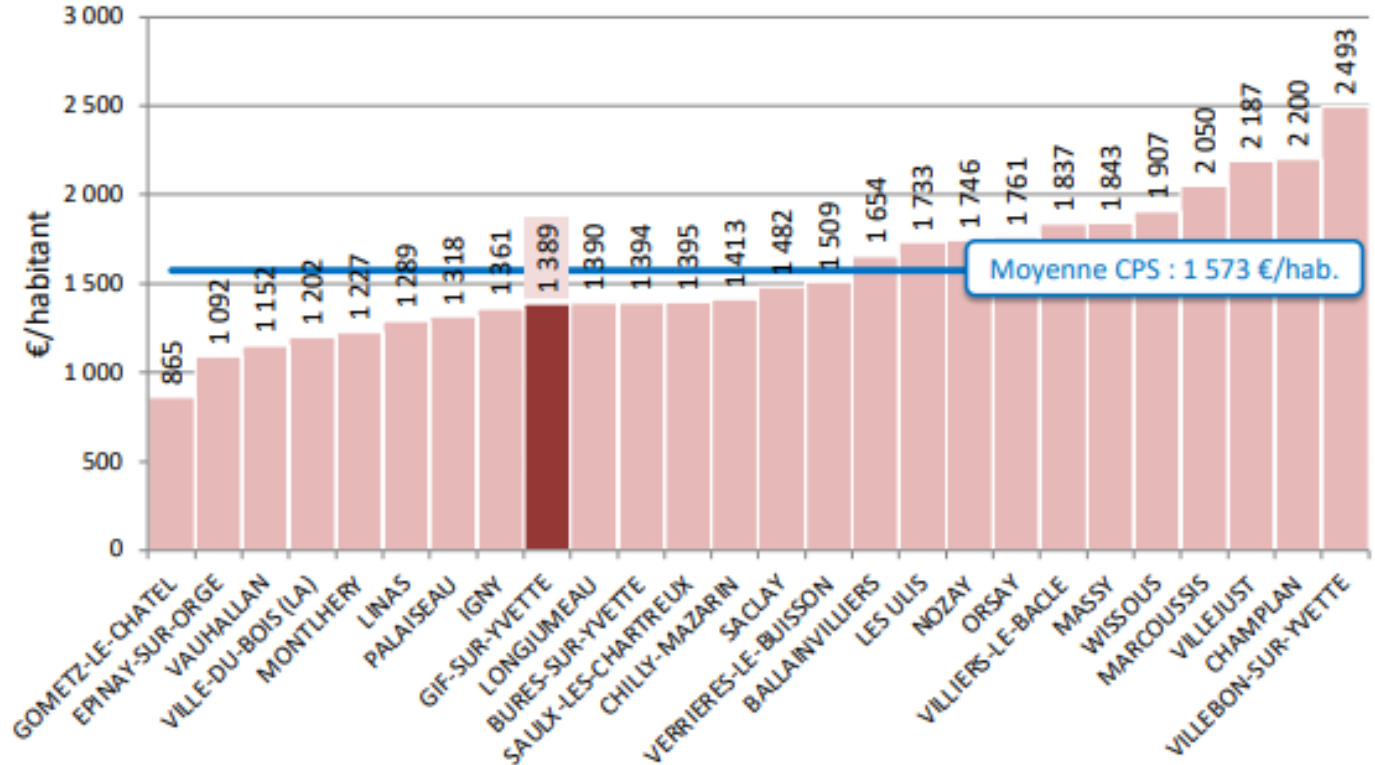
« Ségur » pour les animateurs avec rappel 2022

Volet énergétique

	CA 2022		BP 2023	CA 2023		BP 2024
Electricité	30 130 €	+82%	54 836 €	39 161 €	stable	39 161 €
Gaz	33 760 €	+300%	135 040 €	133 519 €	-33%	90 793 €
Total	63 890 €		189 876 €	172 680 €		129 954 €

Les recettes réelles de fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement nettes par habitant 2022
des communes de la CPS (source DGFIP)



Moyenne CPS : 1 573 €/hab.

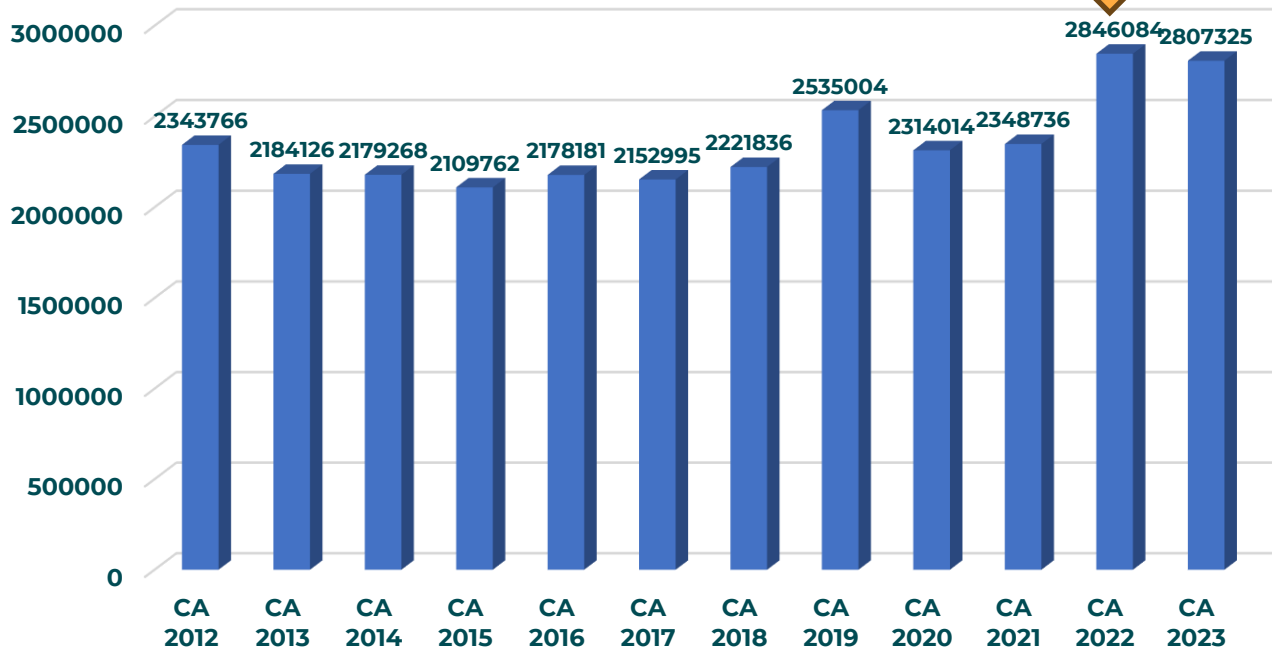
865 € / hab. en 2022
Vs 821 € en 2021
Vs 789 € en 2020



Recettes de fonctionnement

Evolution depuis 2012, des recettes de fonctionnement hors report chapitre 002

Recettes de fonctionnement



!!! vente terrains 400k€ en 2022

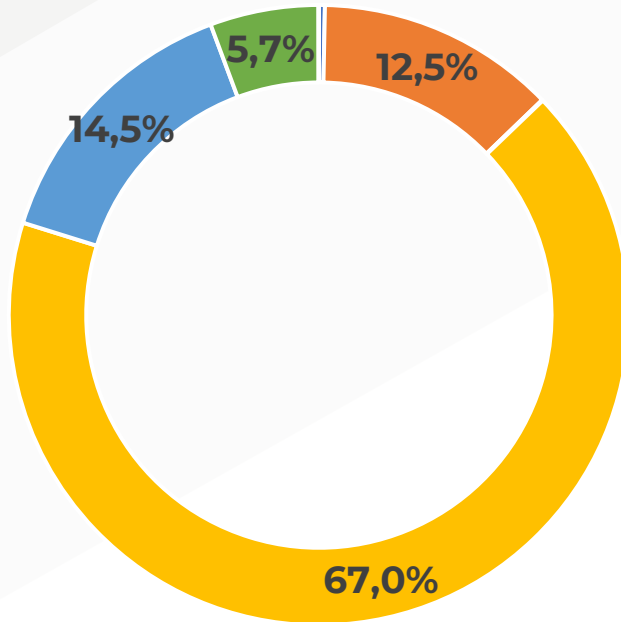
Augmentation taux/bases TF
Recettes périscolaires +46k€

Les différentes dotations :

Dotation globale de
Fonctionnement stable -1k€ (153k€)
DSR : Dotation de solidarité rurale
DNP : Dotation nationale de
péréquation
DETR : Dotation d'équipements des
territoires ruraux
FCTVA : fond de compensation
de la TVA

Recettes de fonctionnement

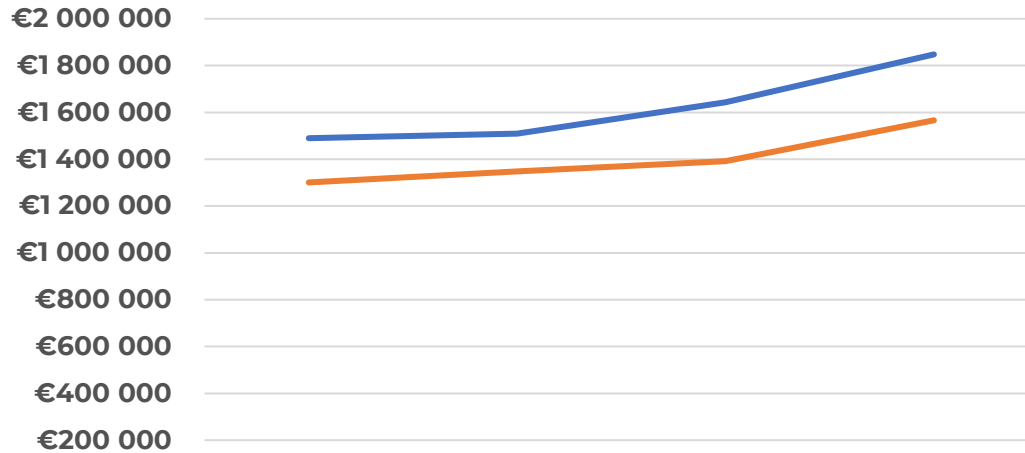
Part des recettes de fonctionnement (en %) sur 2023 hors report chapitre 002, sur un montant total de 2 807 k€



- 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses
- 73 - Impôts et taxes
- 74 - Dotations, subventions et participations
- 75 - Autres produits de gestion courante

Recettes de fonctionnement

impôts et taxes



€-	2020	2021	2022	2023
— chap.73 impôts et taxes	€1 489 991	€1 508 977	€1 644 022	€1 847 822
— 73111 impôts directs locaux	€1 301 053	€1 348 508	€1 392 067	€1 566 437

— chap.73 impôts et taxes

— 73111 impôts directs locaux

Augmentation taux TF
+174 370 €
+12,5%

Les recettes périscolaires

évolution de 2019 à 2023

Fort impact de la crise sanitaire sur recettes périscolaires en 2020, à un niveau moindre en 2021 et 2022. Effectif scolaire à peu près constant.

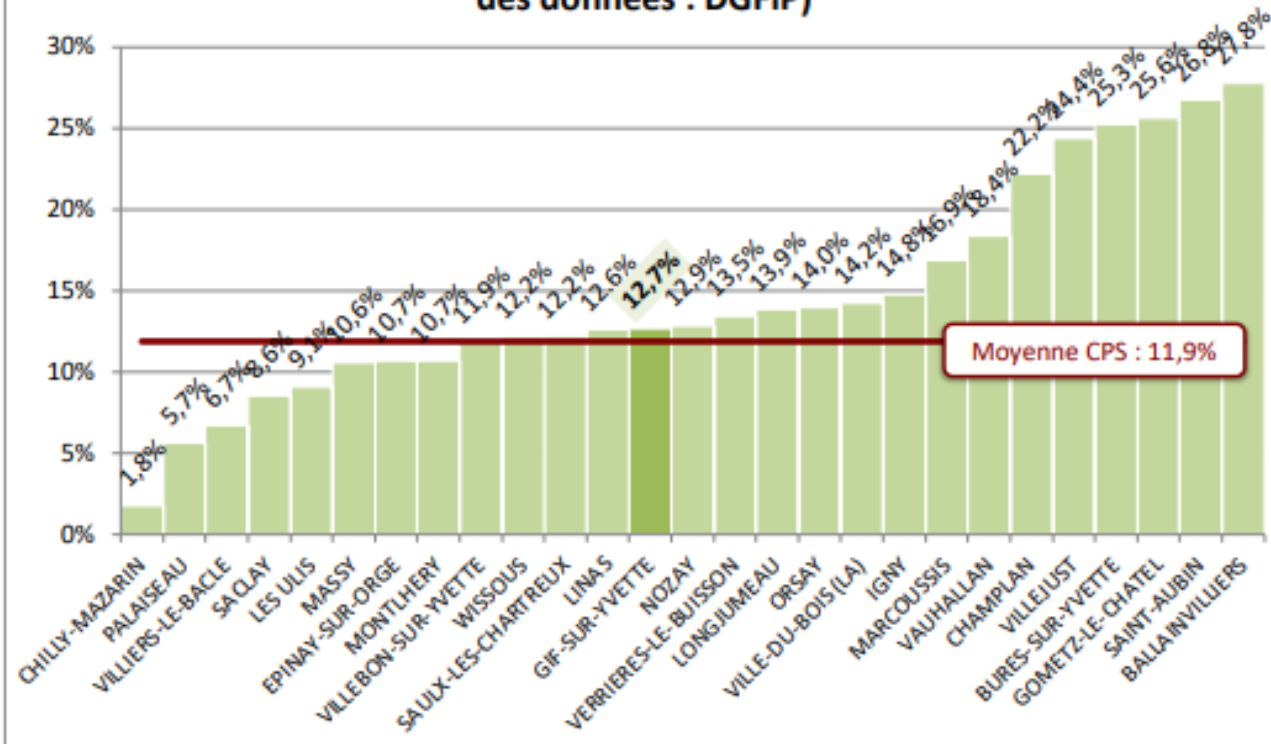
	2019	2020	2021	2022	2023
restaurant scolaire	138 803 €	51 529 €	113 275 €	112 017 €	128 269 €
centre de loisirs	71 064 €	44 759 €	70 688 €	80 890 €	102 360 €
accueil périscolaire	41 722 €	18 718 €	27 953 €	31 056 €	35 289 €
étude	15 010 €	6 493 €	10 188 €	11 692 €	12 689 €
Total	266 599 €	121 499 €	222 104 €	235 655 €	279 147 €
jeunesse					3 223 €

Les recettes CAF : PSO et AAP

SERVICES	2023	2024
JEUN - Jeunesse	11 158 €	
CLSHM - Centre de loisirs sans hébergement maternelle	24 810 €	
APS - Accueil Périscolaire	41 038 €	
RPE - Relais Petite Enfance	21 267 €	
Total Prestations de Service Ordinaire	98 272 €	
SERVICES	2023	2024
JEUN - Jeunesse		9 500 €
CLSHM - Centre de loisirs sans hébergement maternelle		
APS - Accueil Périscolaire		
RPE - Relais Petite Enfance		
Total appels à projet		9 500 €
TOTAL RECETTES CAF PETITE ENFANCE/ENFANCE/JEUNESSE	98 272 €	

Taux d'épargne brute

Taux d'épargne brute 2022 des communes de la CPS (source des données : DGFIP)



Taux de 25,6% en 2022
Vs 24,3% en 2021
Vs 16,8% en 2020
Vs 29,4% en 2019
Vs 28,1% en 2018

L'épargne brute : recettes – dépenses (fonctionnement)

Taux d'épargne brute :

montant épargne brute /
recettes de fonctionnement

25,4% en 2023

25,6% en 2022

24,3% en 2021

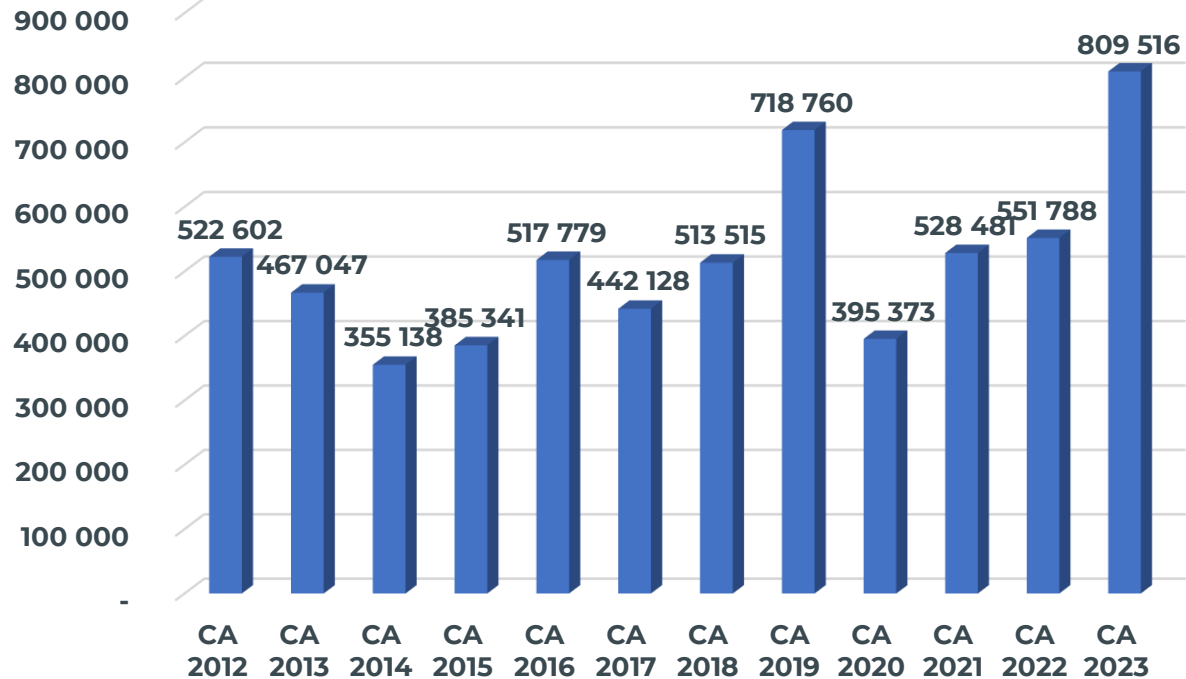
16,8% en 2020

29,4% en 2019

28,1% en 2018



Epargne brute

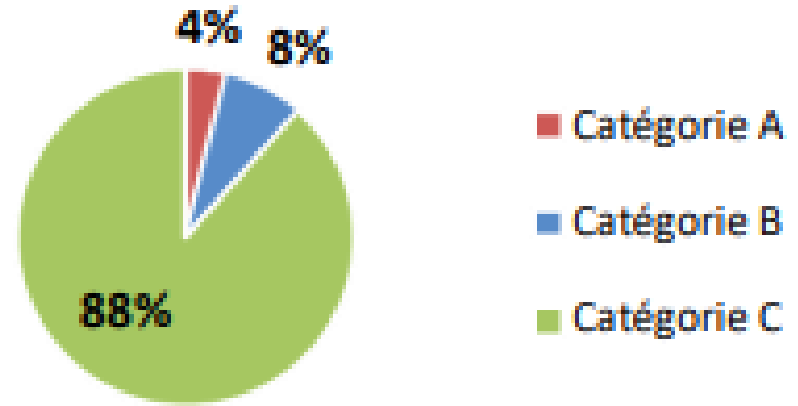


Compléments sur le personnel

Au 31/12/2022 la commune comptait 26 permanents : 20 titulaires et 6 contractuels.

Auxquels s'ajoutaient 5 non permanents

Les agents de catégorie C, comme dans toutes les communes, étaient de loin majoritaires à 88%.



Compléments sur le personnel

Le taux d'absentéisme s'est établi à 1,35% pour l'ensemble des agents permanents, très sensiblement sous la moyenne nationale (9,6%).

90,9% des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé.

Un accident du travail déclaré en 2022.

23% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins 1 jour en 2021, pour un coût global de 11033€

Compléments sur le personnel

Les filières technique, administrative et animation sont les plus représentées.

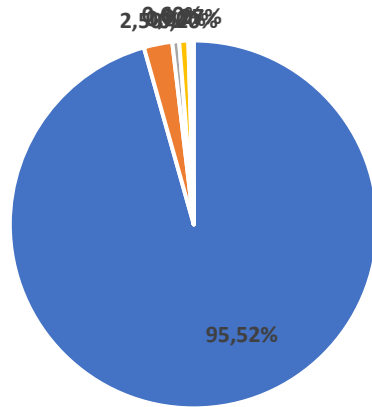
En 2022, 3 départs (1 disponibilité, 2 fins de contrat)

et 4 arrivées ont eu lieu (4 contractuels remplaçants).

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	20%	17%	19%
Technique	45%	50%	46%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale	15%		12%
Police			
Incendie			
Animation	20%	33%	23%
Total	100%	100%	100%

Compléments sur le personnel

Éléments constitutifs rémunération



- Traitements de base
- Primes et indemnités versées
- Heures supplémentaires et/ou complémentaires
- Nouvelle bonification indiciaire
- Supplément familial de traitement
- Indemnité de résidence

Principaux investissements prévus

➤ Rénovation énergétique des bâtiments communaux

Réhabilitation école maternelle : 2 190 000 €/HT. **(2025/2027)**

Réhabilitation 2 salles du haut élémentaire : 150 000 €/HT (2024) éligible DETR (30%)
soit un reste à charge de 105 000 €/HT.

➤ Voiries

Dernière tranche bas rue Saint-Nicolas : 1 000 000 €/HT reste à financer après sollicitation budget communal (compétence transférée) investissements voirie 2024/2025 : 209 000 €/HT **(2025)**

➤ Mobilités

Route de Chartres plan vélo : 1 339 000 €/HT porté par la CPS. **(2025)**

Reste à charge 168 000 €/HT (+94 000 €/HT reste à charge si changement éclairage public).

➤ Culture / Patrimoine

Réfection couverture Eglise : 2 scénarii 468 000 € ou 728 000 €/HT soit 108 000 €/HT ou 160 000 €/HT de reste à charge subventions déduites (DRAC, Région IDF, CD91)

Réfection bas rue Saint Nicolas

Coût global estimé des travaux (TTC) :		1 200 000 €
	Recettes	Montant
	Subventions diverses	158 400 €
	CPS 20%	240 000 €
	Encours investissement voiries	308 978 €
	Enveloppes invest. 2024/2025	268 480 €
	TOTAL	975 858 €
	Reste à financer :	224 142 €
	Rappel : droit tirage investissements voiries	134 240 €/an

Réhabilitation école maternelle

Coût global estimé des travaux :		2 190 000,00 €
	Recettes	Montant
	Fond vert	438 000,00 €
	Contrat régional	500 000,00 €
	DETR 2021	179 138,00 €
	ACTEE Chêne	93 132,00 €
	TOTAL	1 210 270,00 €
	Reste à financer :	979 730,00 €

La dette actuelle

prêts	Salle Barbara	Salle « 4M » maternelle	Crèche parentale	Centre De Loisirs	CDL/RAM CAF	REST SCOL	TOTAL
					taux 0		
Numéro	1299565	186146	151226	9715511			
Date de fin	2024	2025	2024	2036	2038	2037	
Dû au 01/01/24	19 896 €	30 138 €	13 791 €	514 722 €	175 391 €	925 667 €	1 679 605 €
prev au 01/01/2025	0,00 €	15 367,00 €	0,00 €	476 678,00 €	162 864,00 €	865 103,00 €	1 520 012 €
Autofinancement annuel années à venir : 350 k€				Capacité désendettement			4,80 années



Evolution de la dette V1

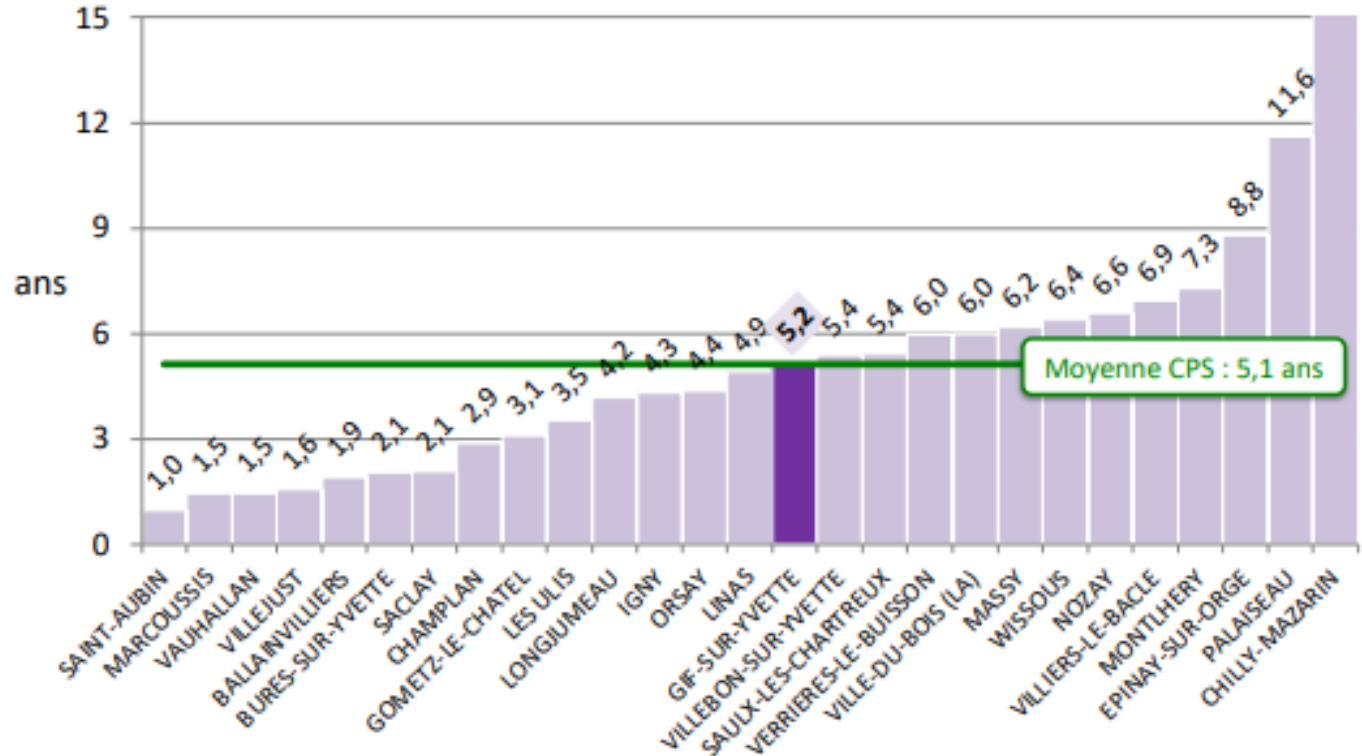
<i>Investissements</i>	<i>2024</i>	<i>2025</i>	<i>2026</i>
Prêts en cours	1 679 605 €		
Couverture église	192 000 €		
Réhabilitation écoles	71 000 €	983 458 €	
Plan vélo	67 200 €	67 200 €	67 200 €
rue Saint-Nicolas 3ème tranche		224 142 €	
Eclairage public route de Chartres	0 €	94 000 €	0 €
Autofinancement annuel	809 516 €	350 000 €	350 000 €
Montant à financer année N	2 009 805 €	1 368 800 €	67 200 €
Montant à financer année N moins CAF	1 200 289 €	1 018 800 €	-282 800 €
Montant à financer glissant	1 200 289 €	2 219 089 €	1 936 289 €
Capacité désendettement (années)	4,29	7,93	6,92
<i>Autofinancement moyen prévisible : 350 k€</i>			
DSC exceptionnelle : restaurant scolaire 2024, réha école élémentaire 2025			

Evolution de la dette V2

<i>Investissements</i>	<i>2024</i>	<i>2025</i>	<i>2026</i>
Prêts en cours	1 679 605 €		
Couverture église	192 000 €		
Réhabilitation écoles	71 000 €	983 458 €	
Plan vélo	67 200 €	67 200 €	67 200 €
rue Saint-Nicolas 3ème tranche		224 142 €	
Eclairage public route de Chartres	0 €	94 000 €	0 €
Autofinancement annuel	809 516 €	450 000 €	450 000 €
Montant à financer année N	2 009 805 €	1 368 800 €	67 200 €
Montant à financer année N moins CAF	1 200 289 €	918 800 €	-282 800 €
Montant à financer glissant	1 200 289 €	2 119 089 €	1 836 289 €
Capacité désendettement (années)	4,29	7,57	6,56
Autofinancement moyen prévisible : 350 k€			
DSC exceptionnelle : restaurant scolaire 2024, réha école élémentaire 2025			

Capacité de désendettement

Capacité de désendettement 2022 des communes de la CPS
(source des données : DGFIP)



Merci pour votre attention !
